

# BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SOUS RÉSERVE D'HABILITATION

BPJEPS Animateur - en apprentissage

## MENTION

- ▶ Mention animation socio-éducative et culturelle

## OBJECTIFS

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- ▶ Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- ▶ Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure
- ▶ Organiser et encadrer le «vivre ensemble» des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle



[cfasms.fr](https://cfasms.fr)



Formation  
en 15 mois



Accessibilité aux  
personnes en situation  
de handicap



Admission  
sur  
sélection



## LE MÉTIER

L'animateur a pour mission :

- Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champs du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure
- Organiser et encadrer le «vivre ensemble» des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

## LE LIEU D'EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (*collectivités territoriales, établissements publics*) ou du secteur privé (*associations...*). Le secteur associatif et la fonction publique sont les employeurs principaux des animateurs.

## LA POURSUITE D'ÉTUDE

- Diplôme d'État de moniteur éducateur
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé

## PRÉ-REQUIS

- Jeunes entre 18 et 30 ans et personnes en situation de handicap sans limitation d'âge
- Disposer d'une formation relative au secourisme en cours de validité
- Justifier d'une expérience, professionnelle ou non, d'au moins 200 heures (*avec justificatif*) sauf certains diplômes
- Être admis en formation

## CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier entre un apprenti et un employeur qu'il est possible de signer 3 mois avant l'entrée en formation.

Nous sommes un CFA hors les murs qui est garant des aspects réglementaires et législatifs et coordonne la formation en apprentissage entre l'employeur et l'organisme de formation.

## FINANCEMENT

La formation est gratuite pour l'apprenti qui est rémunéré en fonction de son âge. Elle est prise en charge intégralement pour les employeurs du secteur privé.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 Inscription auprès du CFA pour vous accompagner dans la recherche d'employeur.
- 2 Inscription dans centre de formation partenaire sous réserve de réussite aux sélections

## MODALITÉS DE CERTIFICATION

- 1 Composé de 4 modules, les 2 premiers et le dernier sont validés sur la présentation orale d'un rendu écrit sur un projet mis en place sur la structure d'accueil, suivi d'un échange avec les évaluateurs.
- 2 Le module 3 est validé par une production écrite, une mise en situation professionnelle suivi d'un échange avec les évaluateurs.

## 2 UFA 2 LIEUX DE FORMATION



ITS ▶ [its-tours.com](http://its-tours.com)



FOL  
▶ [lalignedelenseignement-28.fr](http://lalignedelenseignement-28.fr)

